

**MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :**

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage et des cas concrets. Cette formation SST obligatoire (sauveteur secouriste du travail) est essentiellement pratique et le plus proche possible du terrain.

**PROGRESSION PÉDAGOGIQUE**

**1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

**2. Protéger de façon adaptée**

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

**3. Examiner la victime**

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

**4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

**5. Secourir la victime de manière appropriée**

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

**6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

**7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail**

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

**8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

**9. Épreuve certificative 1 et 2 (2h pour 10 participants)**

9.1. Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :

**CADRE RÉGLEMENTAIRE :**

Selon l'article R. 4224-15 du code du travail français : En France, la présence de secouristes (SST ou PSC1) est obligatoire. « Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. » Les sauveteurs-secouristes du travail doivent représenter 10 à 15% des effectifs du chantier ou de l'atelier.

**OBJECTIFS :**

- A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).
- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

**APTITUDES :**

Toute personne amenée à donner les premiers secours sur son lieu de travail.

**PUBLIC CONCERNÉ :**

Personnel désigné pour être sauveteur secouriste du travail.

**PRÉREQUIS :**

Aucun prérequis.

**DURÉE :** 2 jours, soit 14 heures

**NOMBRE DE CANDIDAT :** De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

**TARIFS :** A partir de 234 €.

**MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCES :**

Formation en groupe, en présentiel exclusivement.  
Inscription préalable 24h à l'avance (sous réserve des places disponible).  
Nous proposons des formations Inter tous les mois dans nos centres de formation et nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive pour une formation Intra (en 24h selon disponibilité).

**ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

Tous nos centres sont ERP, accessibles aux PMR. FORQA est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités de mises en œuvre de la formation, le cas échéant les orienter vers nos partenaires.

**CONTACT :** Pour plus d'informations veuillez contacter votre Conseiller formation ou rendez-vous sur le site [www-forqa-groupe.com](http://www-forqa-groupe.com).

- 1 victime / 1 lésion,
- 1 ou plusieurs dangers persistants,
- 1 ou plusieurs témoins,
- des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

9.2. Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

LIEU : Inter/Intra.

#### **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :**

**En inter chez FORQA FORMATION**

**Fourni par FORQA FORMATION :**

Une salle de formation (assez volumineuse pour pratiquer les gestes), équipée de tables, chaises et tableau blanc. Un ordinateur, un vidéo projecteur, plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes, défibrillateur de formation, lot de mannequins avec peaux de visage individuelles ou dispositif de protection individuelle : nourrisson, enfant et adulte, divers matériels pour la réalisation des simulations et matériel d'entretien des mannequins et consommables.

**Fourni par votre entreprise :**

Un interprète dans le cas où un stagiaire aurait des problèmes de compréhension avec la langue française.

**En intra sur le site de votre choix :**

**Fourni par votre entreprise :**

Une salle de formation (assez volumineuse pour pratiquer les gestes), équipée de tables, chaises et tableau blanc. Un interprète dans le cas où un stagiaire aurait des problèmes de compréhension avec la langue française.

**Fourni par FORQA FORMATION :**

Un ordinateur, un vidéo projecteur, plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes, défibrillateur de formation, lot de mannequins avec peaux de visage individuelles ou dispositif de protection individuelle : nourrisson, enfant et adulte, divers matériels pour la réalisation des simulations et matériel d'entretien des mannequins et consommables.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATIONS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EXAMEN :**

Cas pratique suivant le document de référence de l'INRS.

**Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :** A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s). Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.

#### **FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION (diplôme, certificat, attestation...)**

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail d'une validité de 24 mois sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

**MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :**

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage et des cas concrets. Cette formation SST obligatoire (sauveteur secouriste du travail) est essentiellement pratique et le plus proche possible du terrain.

**PROGRESSION PÉDAGOGIQUE**

**1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

**2. Protéger de façon adaptée**

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

**3. Examiner la victime**

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

**4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

**5. Secourir la victime de manière appropriée**

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

**6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

**7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail**

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

**8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

**9. Épreuve certificative 1 et 2 (1h pour 10 participants)**

9.1 Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident du travail simulée, tirée au sort et préparée par le formateur. Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée

**CADRE RÉGLEMENTAIRE :**

Selon l'article R. 4224-15 du code du travail français : En France, la présence de secouristes (SST ou PSC1) est obligatoire. « Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. » Les sauveteurs-secouristes du travail doivent représenter 10 à 15% des effectifs du chantier ou de l'atelier.

**OBJECTIFS :**

- A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).  
- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

**APTITUDES :**

Toute personne amenée à donner les premiers secours sur son lieu de travail.

**PUBLIC CONCERNÉ :**

Personnel désigné pour être sauveteur secouriste du travail.

**PRÉREQUIS :**

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée.

**DURÉE :** 1 jour, soit 7 heures

**NOMBRE DE CANDIDAT :** De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

**TARIFS :** A partir de 126 €.

**MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCES :**

Formation en groupe, en présentiel exclusivement.  
Inscription préalable 24h à l'avance (sous réserve des places disponible).  
Nous proposons des formations Inter tous les mois dans nos centres de formation et nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive pour une formation Intra (en 24h selon disponibilité).

**ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

Tous nos centres sont ERP, accessibles aux PMR. FORQA est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités de mises en œuvre de la formation, le cas échéant les orienter vers nos partenaires.

**CONTACT :** Pour plus d'informations veuillez contacter votre conseiller formation ou rendez-vous sur le site [www-forqa-groupe.com](http://www-forqa-groupe.com).

9.2 Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le formateur évaluera le stagiaire au travers d'un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention. L'épreuve peut être réalisée sous différents formats :

- entretien direct (individuel) avec le formateur,
- en plénière.

**LIEU :** Inter/Intra.

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :**

**En inter chez FORQA FORMATION**

**Fourni par FORQA FORMATION :**

Une salle de formation (assez volumineuse pour pratiquer les gestes), équipée de tables, chaises et tableau blanc.

Un ordinateur, un vidéo projecteur, plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes, défibrillateur de formation, lot de mannequins avec peaux de visage individuelles ou dispositif de protection individuelle : nourrisson, enfant et adulte, divers matériels pour la réalisation des simulations et matériel d'entretien des mannequins et consommables.

**Fourni par votre entreprise :**

Un interprète dans le cas où un stagiaire aurait des problèmes de compréhension avec la langue française.

**En intra sur le site de votre choix :**

**Fourni par votre entreprise :**

Une salle de formation (assez volumineuse pour pratiquer les gestes), équipée de tables, chaises et tableau blanc. Un interprète dans le cas où un stagiaire aurait des problèmes de compréhension avec la langue française.

**Fourni par FORQA FORMATION :**

Un ordinateur, un vidéo projecteur, plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes, défibrillateur de formation, lot de mannequins avec peaux de visage individuelles ou dispositif de protection individuelle : nourrisson, enfant et adulte, divers matériels pour la réalisation des simulations et matériel d'entretien des mannequins et consommables.

**MODALITÉS D'ÉVALUATIONS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EXAMEN :**

Cas pratique suivant le document de référence de l'INRS.

**FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION (diplôme, certificat, attestation...)**

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail d'une validité de 24 mois sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.